

LE « NOUVEAU CONTRAT SOCIAL » : LA SOLIDARITÉ DES SALARIÉS ENVERS LES ENTREPRISES ?

Au début de l'été, un rapport, qui se garde bien d'être rendu public, portant sur « la rénovation des relations financières entre l'État et la Sécurité sociale » a été remis au gouvernement. La presse vient d'en révéler une des propositions : une règle de « solidarité » entre l'État et la Sécurité sociale, compte tenu de l'embellie – bien masquée depuis plusieurs années – des comptes de la Sécurité sociale. C'est ainsi qu'au 1^{er} janvier 2019, le CICE – un chèque en blanc aux entreprises, de l'ordre de 20 milliards d'euros par an – sera « transformé » en allègement de cotisations patronales. Cela induira donc une perte de recettes pour la Sécurité sociale à due concurrence, que l'État, dans l'ancien monde, lui aurait compensé. Que nenni dans le nouveau monde !

Force Ouvrière dénonce depuis des années cette récupération des recettes de la Sécurité sociale par l'État pour son propre désendettement ou sa politique économique, et le développement des assurances privées pour compenser les droits collectifs que l'on nous refuse désormais de constituer. Plutôt que de casser pierre par pierre ce bel édifice qu'est la Sécurité sociale, l'occasion est unique – alors que tous les voyants sont au vert – de permettre l'amélioration des droits existants ou la création de nouveaux droits !

Tout laisse craindre que les prétendues hausses de pouvoir d'achat induites par une suppression des cotisations salariales soient rapidement endiguées : de plus en plus les travailleurs ont à recourir aux assurances privées pour se protéger, dont les tarifs ne pourront qu'augmenter très prochainement, et leurs employeurs seront de moins en moins enclins à consentir aux hausses de salaires. Pour le salarié, c'est donc la triple peine : une protection sociale collective au rabais, des frais d'assurance privée en augmentation et le refus des hausses salariales !

Bienvenue dans le « nouveau monde », disruptif, où la solidarité de tous est envers les premiers de cordée et les entreprises... ! À l'heure où le chef de l'État parle d'« État providence au XXI^{ème} siècle » ou de « nouveau contrat social », Force Ouvrière ne peut que s'insurger face au conservatisme de ces propositions et au sacrifice de notre modèle de Sécurité sociale sur l'autel du tout-marché et du chacun pour soi.

Paris, le 11 septembre 2018

Serge LEGAGNOA, Secrétaire confédéral - Département de la Protection sociale collective
slegagnoa@force-ouvriere.fr – 01 40 52 83 94